



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°47/2025
Objet : MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

Membres : 18

Présents : 14

Procuration : 4

Voix délibérative : 18

**Date de la convocation :
12.09.2025**

**Date d'affichage :
19.09.2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le Jeudi 18 Septembre à 19h, le Conseil Municipal de la Ville de Théza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; François MOUTTE ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Michèle VALDENNAIRE ; Philippe GARCIA ; Cécile GRIVOIS-DONAT ; Sophie SALA ; Magali ROUGE ; Laurent DESAINRIQUER

Absents ayant donné procuration : André PRADIER (donne procuration à Robert DIAZ) ; Marie-Odile BEAUVOIS (donne procuration à Lydie MAJORAL) ; Nicolas MOREL (donne procuration à Laurent TOIX) ; Thierry SOLDA (donne procuration à Suzanne SICARD)

Le Maire expose à l'Assemblée,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Considérant ce qui suit :

- Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification, de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste,
- Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement,
- Considérant que des emplois créés lors de la dernière session du Conseil Municipal en date du 7 Juillet 2025 ont été pourvus, qu'un agent a été muté vers une autre collectivité au 10 août 2025, qu'un agent intégrera les effectifs par voie de mutation au 1^{er} octobre 2025, qu'un service civique débutera sa mission le 22 septembre 2025, qu'un agent a été stagiairisé le 25 août 2025 et qu'un emploi est vacant depuis le 1^{er} août 2025,
- Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs pour avoir une image sincère des emplois de la Commune de Théza.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe ;
- D'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- De charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Pour copie certifiée conforme à l'original
 A Théza le 19.09.2025

Le Maire
 Jean-Jacques THIBAUT



GRADES	CATEGORIE	DUREE HEBDOMADAIRE	EFFECTIF BUDGETAIRE	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
TITULAIRES					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
ATTACHE	A	35H	1	1	0
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	B	35H	1	0	1
REDACTEUR	B	35H	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ère} CLASSE	C	35H	1	0	1
TOTAL			4	1	3
FILIERE TECHNIQUE					
TECHNICIEN	B	35H	1	1	0
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	35H	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} CLASSE	C	35H	3	2	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 ^{ère} classe	C	30H	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE	C	35H	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE	C	35H	2	2	0
ADJOINT TECHNIQUE	C	32H	1	1	0
TOTAL			10	9	1
FILIERE SOCIALE					
ATSEM PRINCIPAL 1 ^{ère} classe	C	35H	1	1	0
TOTAL			1	1	0
TOTAL GENERAL TITULAIRES			15	11	4
CONTRACTUELS					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	26H30	1	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	23H	1	1	0
TOTAL			2	2	0
FILIERE CULTURELLE					
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	20H	1	1	0
TOTAL			1	1	0
FILIERE TECHNIQUE					
ADJOINT TECHNIQUE	C	14,83H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	21H30	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE	C	10H	2	2	0
ADJOINT TECHNIQUE	C	5,32H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	23,17H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	26,83H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	28,77H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	23,33H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	23H30	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	12,33H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	9,83H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER	C	26H30	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER	C	27H30	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER	C	18H	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER	C	20H	1	0	1
TOTAL			16	3	13
FILIERE ANIMATION					
ANIMATEUR	B	35H	2	2	0
ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIER	C	35H	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIER	C	30H	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIER	C	25H	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION SAISONNIER	C	23H	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION	C	17H30	5	4	1
ADJOINT D'ANIMATION	C	10H	4	1	3
TOTAL			15	7	8
TOTAL GENERAL CONTRACTUELS			34	13	21
DROIT PRIVE					
CONTRATS PARCOURS EMPLOI COMPETENCES		20H	1	1	0
SERVICE CIVIQUE		24H	2	1	1
TOTAL GENERAL DROIT PRIVE			3	2	1
TOTAL GENERAL			52	26	26